

*L'un des défis majeurs du gouvernement est de jauger globalement l'état du développement. Pour ce faire, il doit déterminer les principaux enjeux sociétaux et, par la suite, se référer à des outils de mesure fiables et capables de montrer l'évolution des paramètres en cause. Traditionnellement, l'évaluation de notre situation économique a été largement basée sur les tendances connues ou prévues à l'égard du produit intérieur brut (PIB). Ainsi, notre conception d'une économie forte repose sur la croissance du PIB. Or, une telle approche peut être difficile à concilier avec certains principes figurant dans la LDD. Celui qui porte sur la production et la consommation responsables de même que celui lié au respect de la capacité de support des écosystèmes décrivent bien la complexité du problème.*

*Il ne faut pas oublier que le PIB reflète avant tout, de manière chiffrée, la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur d'un territoire ; il n'a pas été conçu pour rendre compte du caractère durable [ou non<sup>1</sup>] du développement. Le gouvernement doit donc rapidement mettre au point des indicateurs fournissant des réponses qui vont au-delà de celles tirées du PIB.<sup>2</sup>*

*Vérificateur général du Québec*

## **Introduction à l'Indicateur du progrès véritable (IPV)**

Ces observations du Vérificateur général du Québec confirment l'importance d'élaborer l'Indice de progrès véritable pour le Québec. Elles sont particulièrement pertinentes quand on sait que le gouvernement continue à se baser sur le PIB pour prendre des décisions alors que les crises économiques, sociales et environnementales démontrent la nécessité d'un changement d'approche. Élément clé : l'IPV procède à une évaluation monétaire de l'ensemble de ses composantes, essentiel pour permettre les liens avec le PIB, alors que la grande majorité d'indicateurs de développement ne comportent pas une telle évaluation de leur constats.

En avril 2006, le gouvernement du Québec s'est doté d'une législation mettant en place un nouveau « cadre de gestion » pour guider la recherche d'un « développement durable » de la société. *La Loi sur le développement durable* (LDD) cible dès son premier article un virage nécessaire dans nos modes de développement, développement qu'il juge non viable.

---

<sup>1</sup> Notre parenthèse. Le recours généralisé au terme « développement durable » dans le discours québécois est abusif et ne permet pas de bien cerner les véritables enjeux en cause. Nous allons donc restreindre l'utilisation du terme « durable » à de rares cas.

<sup>2</sup> *Rapport du Vérificateur général du Québec, 2008-2009, tome II, « Observations du vérificateur général »*

En 2007, le Commissaire au développement durable<sup>3</sup> a jugé important de donner une idée de l'ampleur du virage requis via le calcul de l'empreinte écologique de la province; le résultat a montré qu'il faudrait l'équivalent de trois planètes Terre si toute la population humaine vivait comme les Québécois. Le virage proposé par la LDD est donc très important.

Un indicateur synthétique pour « rendre compte du caractère du développement » du Québec, permettant d'aller au-delà des indications fournies par le PIB, manque cruellement, et le gouvernement ne fournit aucune indication qu'il donnera suite à la recommandation du Vérificateur général à cet égard. L'IPV représenterait un tel outil, fondamental à la mise en œuvre d'un ensemble d'interventions sociétales permettant de mettre en œuvre le virage proposé dans l'article premier de la LDD. Ces interventions, dans une multitude de secteurs, doivent être guidées par l'internalisation des facteurs externes laissés de côté par le PIB. C'est en partie la non prise en compte de ces externalités qui compromet l'avenir.

L'élaboration de l'IPV prendra comme cible le « progrès véritable », c'est-à-dire l'objectif du développement tel qu'identifié par la LDD : le bien-être, « une vie saine et productive » pour les citoyens. Pour certains économistes et certains décideurs, qui ne se posent pas de questions à cet égard, le PIB est un indicateur assez direct de ce progrès, alors qu'un nombre grandissant d'économistes reconnaissent que cet indicateur synthétique ne reflète pas le progrès véritable et ne peut pas servir de guide dans la prise de décisions éclairée dans ces temps de crises.<sup>4</sup>

Pour corriger cette situation dont les conséquences prévisibles sont dramatiques, des ajustements au PIB s'imposent. Ceux-ci permettraient de mieux identifier le degré d'atteinte du bien-être au sein de la population humaine, et cela dans le respect de la capacité de support des écosystèmes planétaires. L'IPV, en élaboration depuis vingt ans, permet de tels ajustements au PIB. Une première version a été conçue dans les années 1980 et publiée par Daly et Cobb en 1989<sup>5</sup>. Cet indice synthétique du bien-être introduit une prise en compte de nombreux facteurs de développement non reconnus par le PIB, économiques d'abord, mais également sociaux et environnementaux. Comme leurs prédécesseurs, Daly et Cobb reconnaissent l'importance fondamentale de la consommation de biens et de services comme première approximation d'une définition du bien-être. Cette consommation, la composante la plus importante du PIB, a donc été jugée comme un point de départ incontournable pour un indice qui ajuste le PIB pour mieux mesurer le progrès du bien-être.

Malgré la publication du premier IPV (pour les États-Unis) il y a vingt ans, on a pourtant presque toujours recours au PIB pour guider les activités et les décisions qui touchent l'économie et le

---

<sup>3</sup> Le poste a été créé par un autre article de la LDD. Le Commissaire a comme mandat d'assister le Vérificateur général dans la vérification de la mise en œuvre du développement [durable].

<sup>4</sup> Cf., par exemple, le *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, [www.stiglitz-sen-fitoussi.fr](http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr) et le *Report of the Commission of Experts of the President of the United Nations General Assembly on Reforms of the International Monetary and Financial System*, à [http://www.un.org/ga/president/63/commission/financial\\_commission.shtml](http://www.un.org/ga/president/63/commission/financial_commission.shtml).

<sup>5</sup> *For the Common Good: Redirecting the Economy Toward Community, the Environment, and a Sustainable Future*, Herman E. Daly et John B. Cobb Jr, Beacon Press, 1989. Cet indice a suggéré que le véritable « progrès » des Américains était en bas de la moitié de ce qu'indiquait le PIB si ce dernier était pris pour un tel indice. Les IPV calculés depuis arrivent tous à des conclusions similaires.

développement de la société. Pour mieux identifier les composantes du développement, mieux caractériser le virage ciblé et mieux le mettre en œuvre, il est d'une importance impérieuse d'agir pour corriger le recours au PIB<sup>6</sup>.

## Le PIB et l'IPV

Le PIB est conçu pour représenter les valeurs monétaires associées à une multitude d'activités dans les marchés. Ses composantes sont les suivantes : les dépenses personnelles (ou consommation) (C); les investissements (I); les dépenses gouvernementales (G); les exportations (X); les importations (M). Le PIB est la somme de  $C + I + G + X - M$ <sup>7</sup>. Le PIB ainsi conçu ne tient pas compte d'aspects importants de l'activité humaine, les marchés n'accordant généralement pas à ces activités de valeur monétaire.

L'IPV apporte des ajustements à la partie consommation (C) du PIB pour rendre cette partie plus compatible avec la réalité; ensuite, il comporte l'ajout d'éléments des parties I et G (investissements et dépenses gouvernementales) qui peuvent être considérés bien orientés en matière de développement. Tous ces ajustements sont d'ordre monétaire pour permettre une comparaison directe entre les prétentions des utilisateurs du PIB pour la prise de décision politico-économique courante et la vision plus équilibrée de l'économie écologique, source des principes derrière l'IPV.

Cette méthodologie ainsi utilisée pour le calcul de l'IPV constitue néanmoins sa faiblesse principale par rapport aux crises actuelles, en progression depuis des décennies mais arrivées maintenant à leur paroxysme. Même avec les ajustements à la partie consommation du PIB, l'IPV ne permet pas d'évaluer l'importance en termes absolus de notre consommation. Ici, l'empreinte écologique signale de façon complémentaire que cette consommation est trop grande, qu'il faut diminuer le « throughput » inhérent à cette consommation.

Le PIB et l'IPV suivent tous les deux une évolution dans le temps, par rapport à une situation de référence. Le PIB suit au fil des années l'accroissement quantitatif de la valeur des activités des marchés, avec une multitude de composantes qui permettent de cerner les secteurs où l'activité est plus faible ou plus forte. Pour l'indice correcteur qu'est l'IPV, le progrès en matière de développement est une question de qualité et non seulement de quantité, et la notion de progrès comporte une amélioration nette du bien-être. L'IPV vise donc à monétiser des aspects qualitatifs

---

<sup>6</sup> En décembre 2009 le gouvernement a déposé une série d'indicateurs pour la Stratégie gouvernementale du développement durable (SGDD) que nous commentons tout au long de cet essai. La société demeure néanmoins sans portrait global des problèmes du développement actuel et sans indicateur pour gérer une telle situation en fonction d'évaluations monétaires.

<sup>7</sup> Les exportations représentent des produits de l'économie interne, alors que les importations représentent une soustraction à l'indépendance de cette économie en termes de produits consommés. Il est intéressant de souligner à cet égard que l'approche de l'empreinte écologique est le contraire : les exportations sont pour consommation externe, et sont soustraites, alors que les importations sont pour consommation interne, et ajoutées au bilan. L'empreinte cherche ainsi à mesurer les impacts de la consommation, impacts négligés dans le calcul du PIB.

du développement qui sont incontournables pour vraiment comprendre le progrès, et en évaluer l'amélioration réelle, le cas échéant.

Comme différents chapitres de l'IPV le montreront, ces aspects font assez clairement partie de ce que nous associons à notre bien-être, ou à une perte de celui-ci, même si nous ne pensons pas toujours à eux en termes monétaires. En même temps, comme nous venons de le souligner, la monétisation utilisée par l'IPV tend à réduire sa vision du progrès à celle des économistes néoclassiques, en oubliant que le revenu psychique, le bien-être, n'est ni quantifiable ni monétaire. L'IPV ne constitue donc qu'une étape dans le processus plus global visant à réorienter fondamentalement les prises de décisions politiques en matière de développement.

En effet, plusieurs des ajustements positifs de l'IPV proviennent de contributions évidentes au bien-être de la population (on peut penser au travail non rémunéré et au bénévolat) qui n'ont pas de valeur monétaire reconnue et qui ne sont donc pas prises en compte par le PIB. D'autres viennent d'interventions ayant un caractère monétaire (on peut penser aux investissements privés et aux dépenses gouvernementales) dont l'IPV, établissant sa base dans la partie C du PIB, comporte une réévaluation de la contribution de ces autres composantes du PIB à une amélioration du bien-être. Le PIB les compte au complet et sans distinctions.

Quant aux ajustements négatifs, l'IPV n'inclut pas la valeur des coûts encourus pour maintenir le bien-être déjà acquis (par exemple, les coûts « défensifs » en santé) comme une contribution positive, et il soustrait la valeur des coûts associés aux impacts des activités « économiques » sur les écosystèmes comme sources de matière et d'énergie (par exemple, la déforestation ou la dégradation des sols agricoles) ou comme puits pour les déchets (par exemple, la pollution des cours d'eau ou l'émission de gaz à effet de serre) et, finalement, et à l'épuisement même des ressources, surtout celles qui sont non renouvelables. Toutes ces activités ont une valeur positive sur les marchés qui est reflétée dans le PIB.

## Élaboration d'un IPV

L'élaboration d'un IPV pour le Québec comporte plusieurs étapes.

(i) **Cadre conceptuel** Nous avons, tout d'abord, décidé de fournir un cadre conceptuel du développement, pour pallier partiellement à l'absence de présentation par le gouvernement d'un portrait de la situation actuelle, point de départ pour amorcer le virage suggéré dans la LDD en connaissance de cause. Suivant le plan de développement durable présenté par le gouvernement en 2004, le cadre conçu pour l'IPV tient compte du développement en fonction de ses *conditions*, que nous associons à notre « aménagement du territoire » au fil des ans, de ses *moyens*, que nous associons aux activités marchandes et non marchandes de la population et qui sont au cœur de son évolution sociale, culturelle et économique<sup>8</sup>, enfin de sa *finalité* ou des objectifs qu'il vise et

---

<sup>8</sup> Il y a une conceptualisation extrêmement importante à faire à cet égard, dont une nécessité de mieux définir ce qu'est le « travail », entre autres.

que nous mettons directement en lien avec celle identifiée par la LDD : « une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

(ii) **Choix des composantes du développement** Nous avons par la suite procédé à un choix de composantes du développement correspondant à une vision globale de ceci; elles représentent autant d'outils d'interprétation des différentes facettes du développement : ses conditions, ses moyens, sa finalité. Pour ce faire, nous avons tenu compte de la longue expérience d'autres praticiens de l'IPV dans ce choix et effectué quelques adaptations voulues par le cadre conceptuel selon la spécificité du Québec. À titre d'exemple, les conditions du développement présentées à partir d'une approche territoriale mettent l'accent sur le fait que l'aménagement du territoire est au cœur de l'expérience et de l'histoire québécoises.

(iii) **Tri des composantes les plus significatives** Nous le savions d'avance, mais le travail préliminaire que nous avons fait sur les différentes composantes de l'IPV a rapidement montré celles qui sont difficiles à calculer, soit en raison de données manquantes, soit en raison de l'absence de séries de données permettant de dresser un portrait de son évolution dans le temps, soit en raison de l'absence de méthodes pour monétiser les données qui existent, soit en raison de divergences quant aux meilleurs choix pouvant servir d'indice d'un facteur de développement quelconque. Une analyse de sensibilité a permis d'éliminer quelques composantes ayant des faiblesses à ces égards, et dont l'absence a peu d'effet sur le résultat final. Finalement, nous croyons que les composantes retenues représentent bien, dans leur ensemble, le développement du Québec, même si de futurs travaux devront en préciser le calcul.

(iv) **Application de l'indice de Gini à la base de l'IPV** Comme dernière étape dans l'élaboration du portrait, nous présenterons une révision complémentaire des résultats via l'application de l'indice de Gini aux dépenses de consommation. Ce faisant, nous suivrons une tradition et une pratique universelles parmi les praticiens de l'IPV, qui insistent sur l'importance de modifier les dépenses personnelles pour reconnaître leur distribution plus ou moins équitable dans la population. Faire cet ajustement en début d'exercice, comme le font les autres praticiens, pourrait nuire à l'effort de maintenir les chiffres en lien direct avec ceux du PIB, en introduisant des valeurs qui ne relèvent pas des marchés.

Nous croyons que le portrait du développement du Québec que nous présentons via l'IPV fournira une vision globale d'un phénomène complexe et en simplifiera sa compréhension. Tout en suivant l'approche quantitative du PIB, le portrait du développement fourni par l'IPV fait ressortir un ensemble de facteurs qui n'y répondent qu'artificiellement. La précision formelle des chiffres n'est donc pas uniquement en cause, même si la monétarisation fait que tout peut sembler une question de chiffres.

Les travaux sur l'IPV dans les pays développés indiquent une nette tendance vers une stabilisation, voire une régression du « progrès » à partir des années 1970, alors que le PIB continue à croître sans cesse pendant cette période. Il nous semble pertinent de chiffrer les

différences. Comme c'est le bien-être de chaque individu qui est visé par les efforts de la société, nous mettons l'accent sur la progression des indicateurs synthétiques par habitant<sup>9</sup>.

Dans l'indice de Daly et Cobb produit pour les États-Unis en 1989<sup>10</sup>, la somme des 25 indicateurs, par habitant, a progressé de 23% entre 1950 et 1960, contre une progression de seulement 16% du PIB. Dans les dix années suivantes, le PIB a rattrapé l'IPV, les deux ayant progressé de 50% sur vingt ans. L'IPV s'est stabilisé pendant la décennie suivante, à la fin des Trente glorieuses, pour régresser dans les années 1980, terminant avec une progression globale de 38% par rapport à 1950; le PIB a continué à croître pendant toute la période 1950-1986 couverte par leur travail pour afficher une augmentation de 106% pour cette période.

Les travaux de Redefining Progress en 2006 sur l'IPV du même pays, dirigés par John Talberth, présentent sensiblement le même phénomène que les travaux de Daly et Cobb menés presque vingt ans auparavant. Entre 1950 et 1972, l'IPV par habitant a progressé de 57% alors que le PIB a progressé de 68%; par la suite, entre 1973 et 2004, l'IPV par habitant n'a progressé que de 6%, alors que le PIB a cru de 79%<sup>11</sup>. Pour toute la période, l'IPV par habitant a progressé de 75% (presque complètement avant 1975) alors que le PIB par habitant a connu une croissance continue de 214%.

La progression globale des indices synthétiques a été, dans le calcul de Daly et Cobb, de 38% pour l'IPV et de 106% pour le PIB. Pour le GPI de 2006, la progression a été de 70% pour l'IPV et de 505% pour le PIB. Ces résultats révèlent presque directement l'énorme écart entre la croissance indiquée par le PIB et les bénéfices que cette croissance produit, indiqués par l'IPV. L'écart est d'un facteur de trois, dans le premier cas portant sur 40 ans, et d'un facteur de sept, dans le deuxième (voir la Figure 1) portant sur plus de 50 ans.

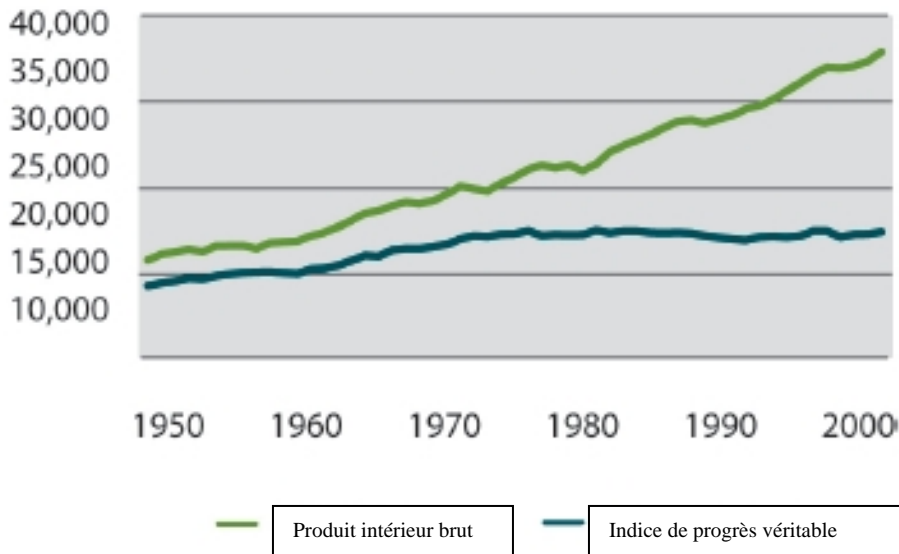
---

<sup>9</sup> L'indice global ne distingue pas ce qui est attribuable tout simplement à la croissance démographique. L'indice par habitant comporte également certains inconvénients. Comme le souligne le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi soumis au gouvernement de la France (Section 4.2, paragraphe 77), « average income does not give an accurate picture of the economic well-being of the typical member of society. If all the increases in societal income accrue, say, to those in the top 10%, median income may remain unchanged while average income increases. » Stiglitz propose plutôt le revenu médian, une autre critique donc de l'utilisation habituelle du PIB. Gini aborde la question autrement, ce que nous faisons à la dernière étape du calcul de l'IPV. Ceci permet de noter la pertinence du constat de Stiglitz.

<sup>10</sup> Cet indice est appelé Index of Sustainable Economic Welfare (ISEW), mais les travaux de Gadrey en 2005 – tout comme l'expérience elle-même – montrent que l'ISEW et le Genuine Progress Indicator (le GPI, en français l'IPV) sont pratiquement identiques. Voir Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice, *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La Découverte, Paris, 2005.

<sup>11</sup> L'IPV a progressé, pour les Trente glorieuses, soit de 1945 à 1974, de 81%, et de seulement 2% de 1980 à 2004. Pour 11 de ces dernières années, l'IPV était négatif par rapport à 1979, indication d'une sorte de « récession à l'IPV ».

**Figure 1. Produit intérieur brut et Indice de progrès véritable, par habitant, en dollars 2000**



Pour de nombreux individus et observateurs, la courbe de l'IPV correspond beaucoup plus à la réalité de leur vie quotidienne que celle du PIB, comme indicatrice de bien-être. Il s'agit, pour la période qui dure maintenant depuis plus de trente ans, de ce que Daly appelle la « croissance non économique ». Talberth résume ses travaux en ce sens ainsi :

Depuis environ 1980, les bénéfices marginaux associés à la croissance des dépenses personnelles pour la consommation, le travail non rémunéré et les services rendus par le capital ont été annulés par les coûts marginaux associés à l'inégalité des revenus, à l'épuisement du capital naturel, aux dépenses pour les biens de consommation durables, aux dépenses défensives, aux effets pervers de la croissance et à l'endettement envers des prêteurs étrangers. Cette tendance ... a été le fondement d'un effet de « seuil ». Selon Max-Neef (1995) :

Pour toute société, il semble exister une période pendant laquelle la croissance économique apporte une amélioration dans la qualité de vie, mais seulement jusqu'à un certain point – le point de seuil – au-delà duquel, si la croissance continue, il y a détérioration de cette qualité de vie. (Max-Neef, 1995, p.117).<sup>12</sup>

Ce caractère de l'IPV, sa stabilisation à partir des années 1970 (comme c'est le cas pour bon nombre des IPV élaborés) semble également indiquer les limites de la consommation « responsable » (pour reprendre le terme couramment utilisé, entre autres par la SGDD); les impacts de cette consommation, inscrits via des soustractions au PIB par l'IPV pour les États-Unis, finissent par éliminer les gains associés à l'augmentation continue des flux des biens et des services, donc ceux non marchands. La poursuite de la croissance est une affaire de décideurs

<sup>12</sup> GPI 2006, p.19a

politiques conseillés par des économistes; elle ne correspond pas, depuis une trentaine d'années, à la poursuite du bien-être, au contraire.

Cette analyse très sommaire d'un ensemble de calculs étendus sur plusieurs décennies permet de mieux comprendre la valeur d'un IPV comme indice synthétique. Il incite à tenir compte de facteurs de développement positifs et négatifs au-delà des données du PIB et à prendre des décisions pouvant être radicalement différentes face aux enjeux – surtout dans les temps de crise qui nous attendent. De plus, comme nous l'avons déjà signalé, l'utilisation du concept de l'empreinte écologique, en complément à l'IPV<sup>13</sup>, offre une autre indication de la situation. En 1975, moment où le progrès indiqué par l'IPV semble plafonner, l'empreinte globale de l'humanité était en dessous de la capacité de support de la planète; quelques années plus tard, l'empreinte avait dépassé cette capacité de support.

## **L'Indice de progrès véritable du Québec : un portrait du développement du Québec**

Dans l'élaboration du cadre de travail pour l'IPV, nous avons identifié plusieurs facteurs qui ont marqué le développement dans la province. Dans le travail sur l'IPV lui-même, nous avons évalué l'évolution de ces facteurs au fil des décennies. Le portrait qui en résulte rend les enjeux actuels du développement très compréhensibles pour les Québécois, car il est basé sur un cadre que la plupart des Québécois vont reconnaître comme vraisemblable et sur des résultats qui sont le sujet de reportages quotidiens.

En premier lieu, nous présentons les indicateurs touchant le territoire comme milieu où se fait le développement. Nous y abordons plusieurs composantes de l'utilisation du territoire, incluant les éléments suivants : l'établissement d'aires protégées comme mesure de contrôle pour l'ensemble des activités de développement sur le territoire; l'aménagement<sup>14</sup> du territoire forestier; l'aménagement du territoire agricole<sup>15</sup>; l'aménagement des établissements humains (milieux urbains ou communautés rurales) ainsi que les services fournis à ces milieux par les infrastructures de transport, d'énergie, d'aqueducs et d'égouts; la gestion du fleuve Saint-Laurent, dont l'aménagement (ou la destruction) des milieux humides qui s'y trouvent; la gestion des pêches, surtout en milieu marin; la gestion du territoire souterrain, soit l'activité minière; la gestion du milieu hydrique à de nombreuses fins, comme eau potable, comme intrant pour les procédés industriels, comme source d'énergie, comme source de loisirs, et comme récepteur

---

<sup>13</sup> Le calcul de l'empreinte est basé sur une évaluation de 625 regroupements de données économiques répartis, ultimement, selon cinq types de territoire : terres cultivées; pâturages; forêts; zones de pêche; zones de séquestration de CO<sub>2</sub>. Les regroupements ont été faits en partant de 1250 catégories de produits économiques, dans le système de statistique québécois. L'empreinte représente donc une approche complémentaire à celle de l'IPV dans la prise en compte des données économiques.

<sup>14</sup> Nous utilisons ce terme pour couvrir l'ensemble des activités touchant un territoire et contribuant à son « développement » ou sa « mise en valeur ». Ce vocabulaire ne devrait pas cacher le fait que bon nombre des interventions ont eu des impacts négatifs importants.

<sup>15</sup> Comme nous remarquons plus loin, cet aménagement fait abstraction de la disparition complète du territoire de la forêt feuillue qui a cédé la place aux besoins de l'alimentation et de l'activité industrielle et commerciale.

d'effluents; la gestion, directement ou indirectement, de l'air, en milieu urbain et dans l'atmosphère.

Il s'agit là des *conditions* du développement. L'ensemble fournit un portrait de notre milieu de vie et du « développement » que nous avons fait de ce milieu au fil des ans. Dans de nombreux cas, les analyses indiquent des coûts associés à des activités de développement non viable, alors que le PIB les prend toutes comme contribution à la « richesse ».

Une deuxième partie de l'IPV portera sur les interventions de la société par des activités qui produisent des bénéfices pour la population, soit les activités appelées communément « économiques ». Encore une fois selon les travaux inspirés par l'économie écologique, ces activités doivent être reconnues comme beaucoup plus étendues et diversifiées que les seules activités marchandes ayant une valeur monétaire retenues pour le calcul du PIB. Au-delà de ces dernières, des millions de Québécois et de Québécoises contribuent à la production de bénéfices pour la population sans que ces contributions ne soient marchandes.

Ces activités représentent les *moyens* d'assurer le progrès et le bien-être. Il s'agit de deux types d'interventions: le travail ménager et les tâches parentales (travail domestique) ainsi que le bénévolat, et les investissements nets en capital, soit une partie importante du I (les investissements) du PIB.

En troisième lieu, nous présentons une série de composantes de l'IPV touchant la *finalité* ou les objectifs même du développement. L'IPV fournit un portrait du bien-être au fil des années en ciblant ce qui le constitue directement et que plusieurs économistes écologiques associent à un « revenu psychique », suivant la terminologie de Fisher.

Nous y traitons plusieurs des sujets suivants : les dépenses personnelles de consommation (le C du PIB); l'endettement des ménages (pour la consommation); les dépenses gouvernementales en santé, en services sociaux et en éducation; l'endettement de l'État pour les « dépenses d'épicerie »; l'endettement de l'État auprès de prêteurs étrangers;<sup>16</sup> les incidences de la croissance démographique, soit « l'endettement » qui se manifeste des décennies plus tard par le vieillissement des baby-boomers<sup>17</sup>; les incidences sociales du chômage, des suicides, des accidents du travail et de la route; la sécurité physique et psychologique.

S'y trouvent également plusieurs dépenses défensives; même si ces dépenses peuvent servir de façon évidente à améliorer une situation existante, elles ne contribuent pas à une amélioration nette de la situation telle que connue au point de départ, mais plutôt à son maintien. On peut penser à cet égard aux interventions nécessaires pour gérer les nouveaux problèmes d'obésité ou l'augmentation du crime (le cas échéant). Le comité Stiglitz déjà mentionné a proposé plusieurs approches pour tenir compte de ces dépenses.<sup>18</sup>

<sup>16</sup> Il y a donc toute une série de composantes, dans les trois parties de l'IPV, qui représentent la prise en compte d'interventions gouvernementales jugées pertinentes.

<sup>17</sup> Assez curieusement, le PIB suit cette évolution, la croissance démographique ayant contribué à la hausse du PIB pendant des décennies alors que le « déclin » démographique comportera presque directement une baisse proportionnelle du PIB dans les années à venir.

<sup>18</sup> Voir le rapport du comité Stiglitz au gouvernement de la France, Section 3.4, paragraphes 25ss.

Ces composantes défensives, incluses dans le PIB, sont considérées sans distinction comme des contributions au développement par les économistes et décideurs qui considèrent cet indice comme révélateur de richesse et de bien-être, alors qu'on devrait les voir plutôt comme des interventions visant à corriger des défauts du développement.

Nous croyons que cet IPV constituera un outil important pour le gouvernement, tout comme pour le secteur privé et pour la société civile. En complément à une prise en compte de ses constats et de ses évaluations, le gouvernement devrait s'attacher rapidement à assurer la recherche de données pour plusieurs des composantes, même si celles utilisées dans ce document servent assez clairement comme indications de la situation. Il faut qu'un virage important soit rapidement amorcé dans nos modes de développement, et pour ce faire, il nous faut avoir une vision claire du point de départ et des modalités qui doivent nous guider pour atteindre notre but. L'IPV fournit à la fois un portrait de notre développement récent et une analyse juste des de ses modalités qui devront être repensées à l'avenir.